



Comment devenir décorateur d'intérieur ?

Quelles sont les compétences requises pour se lancer dans la décoration d'intérieur ? Le métier est-il réglementé ? Comment se faire connaître lorsqu'on débute dans le milieu de la décoration ? WikiCréa vous aide à faire le point sur le métier créatif et polyvalent de décorateur d'intérieur.

Le **décorateur d'intérieur** est un professionnel de l'aménagement et de l'optimisation des espaces de vie ou des locaux professionnels.

Son objectif est de respecter le cahier des charges et le budget qui lui sont impartis, tout en proposant à son client **un résultat esthétique idéal**.

Qu'il s'agisse des matières, de la lumière, du mobilier ou encore des teintes, le décorateur d'intérieur jongle avec de nombreuses compétences et fait preuve d'une grande sensibilité artistique.

Attention à ne pas confondre la décoration d'intérieur avec le métier d'architecte d'intérieur qui, au delà du fait d'être une profession réglementée, impose des compétences et des champs d'applications spécifiques.

Voici tout ce qu'il faut savoir pour devenir décorateur d'intérieur.

Devenir décorateur d'intérieur : en quoi consiste le métier ?

Le décorateur ou la décoratrice d'intérieur a pour mission d'améliorer l'habitat ou les locaux professionnels. Le décorateur maîtrise les différents styles et ambiances du design d'espace ainsi que les techniques permettant de rendre un lieu fonctionnel et agréable à vivre.

La maîtrise des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO), les dessins à main levée (*sketching*) et les dessins techniques (maquettes et plans 2D/3D) font partie des compétences à maîtriser.

En tant que professionnel, le décorateur d'intérieur devra respecter les attentes du client en terme de **conception des aménagements intérieurs**. Il devra aussi respecter son budget. La relation client étant une dimension importante du métier, le décorateur saura mettre en œuvre certains talents de négociation et de conseil.

Le respect des délais et du résultat attendu demanderont une organisation efficace, un répertoire fourni et des prestataires de confiance...

Quelles sont les prérequis pour devenir décorateur d'intérieur ?

Être décorateur d'intérieur demande de développer certaines qualités :

- être créatif et avoir le sens de l'esthétique,
- être curieux et témoigner un fort intérêt pour l'univers de la décoration et du bâti,
- savoir faire preuve de minutie et d'habileté,
- avoir un excellent sens relationnel et savoir être à l'écoute,
- être organisé et rigoureux,
- être polyvalent,
- avoir l'esprit de synthèse,
- être astucieux, pour trouver des solutions inventives qui s'adapteront aux contraintes de chaque lieu.

Même si **le métier de décorateur d'intérieur** ne nécessite pas de titre ou de diplôme pour s'immatriculer, il est indispensable de se former pour acquérir les connaissances indispensables à ce métier.

Quelles sont les formations pour devenir décorateur d'intérieur ?

Du fait de l'absence de diplôme obligatoire pour exercer, certains décorateurs se lancent de façon autodidacte. L'idéal est toutefois de partir avec de bonnes bases.

Devenir décorateur : les écoles d'art.

Les écoles dédiées aux arts appliqués sont nombreuses. Elles peuvent donner les bases du dessin et certaines techniques d'observation indispensables au croquis rapide.

Les cursus de design d'espace ou d'architecture sont adaptés à celles et ceux qui souhaitent développer des compétences plus pointues.

Les formations de décoration d'intérieur à distance.

Il existe un grand nombre d'organismes de formation à distance dispensant des cours en accéléré, avec un suivi plus ou moins rapproché.

Prenez soin de comparer le **contenu de chaque formation**, ainsi que les méthodes de suivi, d'accompagnement et d'évaluation.

Les formations à distance étant relativement onéreuses, pensez également au budget de fournitures (feuilles, livres, crayons, etc).

Débuter en tant que décorateur d'intérieur : les premiers pas.

Comment faire ses premiers pas d'entrepreneur en tant que décorateur d'intérieur ?

Quelles assurances pour le décorateur d'intérieur ?

Quelle que soit la manière dont vous accompagnerez vos clients (conseil à distance, aménagement d'espace, *personal shopper*, etc.) vous devrez sécuriser vos services en souscrivant une assurance de type **responsabilité civile professionnelle**.

Quels tarifs pratiquer ?

En tant qu'indépendant, vous êtes libre de fixer vos tarifs. En règle générale, les prix pratiqués varient **entre 60 € et 100 € de l'heure** pour une prestation de **conseil en aménagement intérieur** ou un service de *personal shopper* déco.

Vous pourrez également opter pour une tarification à la prestation en proposant des formules clé en main et des forfaits ajustables en fonction des besoins de vos clients.

Décorateur d'intérieur : trouver ses premiers clients.

Tout d'abord, il vous sera indispensable de vous créer un **book de vos réalisations**. Pour vous faire la main, proposez à vos proches et à vos connaissances de **décorer une pièce de leur maison** ou d'aménager un espace de leur appartement en vente, façon *home staging* par exemple.

Une fois votre book réalisé, planifiez vos objectifs et misez sur les méthodes de marketing traditionnel, en soignant votre **présence en ligne** (site internet, réseaux sociaux).

Proposer des prestations de qualité vous garantira un **bouche-à-oreille** efficace. Les recommandations de vos anciens clients seront un véritable atout : encouragez-les à devenir des ambassadeurs de votre entreprise auprès de leur cercle de connaissances.

D'autre part, soyez présent sur les événements dédiés à la décoration d'intérieur, tel que le **salon Maison et Objet**. Un incontournable !

Quel statut juridique pour s'installer décorateur d'intérieur ?

L'activité de **décorateur d'intérieur** étant de nature libérale, l'enregistrement de l'entreprise se fera auprès du centre de formalité des entreprises (CFE) de l'**URSSAF**.

Créer une entreprise de déco d'intérieur peut se faire sous différents statuts juridiques :

- La **micro-entreprise** (ex régime auto-entrepreneur) : c'est un statut très simplifié et **bien adapté**,
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut qui peut réserver quelques surprises en terme de paiement des charges sociales ; en effet, ces dernières étant calculées sur les bénéfiques, elles sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. Toutefois, l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel mieux qu'en EI (pas forcément utile pour ce type d'activité),

- L'**EURL** : c'est un statut bien adapté mais plus coûteux que la micro-entreprise. Le gérant (ou la gérante) détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des cotisations sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique est adapté. La SASU permet d'éviter la Sécurité sociale pour les indépendants (ex-RSI).

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

Des documents Excel pour gérer votre petite entreprise (gratuit).

WikiCréa a mis au point des outils Excel bien utiles pour gérer une petite entreprise :

- un **plan financier**, facile à compléter,
- un **facturier** pour devis et factures : **cliquez ici pour y accéder**,
- un **suivi de trésorerie** : **cliquez ici pour y accéder**,
- un modèle de **suivi des recettes et des dépenses**, **obligatoire en micro-entreprise** : **cliquez ici pour y accéder**.

Voir aussi notre article : Créer une entreprise de home-staging.